

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports (DRT)
Service des Grands Projets Routiers (SGPR)
Unité Travaux Neufs (UTN)

N° 2008/I-3e/02

Services consultés

Direction des Finances (DIF)

**ROCADE OUEST DE COLMAR
Programme AR 01**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de voter une autorisation de programme complémentaire de 3 390 000 € sur le programme AR01 « Rocade Ouest de COLMAR ».*

I) PREAMBULE :

Par délibération du 23 juin 2006, le Conseil Général a approuvé le programme AR01 « Rocade Ouest de COLMAR » et a fixé son enveloppe financière prévisionnelle au montant de 40 000 000 € TTC.

Par délibération en date du 22 juin 2007, le Conseil Général a décidé :

- d'inclure dans le programme AR01 « Rocade Ouest de COLMAR » les travaux restant à réaliser sur la section Nord de cette rocade « section Foire aux Vins-INGERSHEIM », opération inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2000/2006 et transférée de l'Etat, pour les marchés qui n'ont pas encore été passés ;
- de voter à cette fin, une autorisation de programme complémentaire de 5,3 M€ TTC sur le programme AR01 « Rocade Ouest de COLMAR ».

Le financement de ces travaux de la section Nord, et jusqu'à concurrence des mandats inscrits au Contrat de Plan, est assuré conjointement par l'Etat, la Région Alsace, la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin, selon la clé de répartition du Contrat de Plan.

II) BILAN FINANCIER :

Les marchés restant à passer pour achever la section Nord « Foire aux Vins-RD418 » portent sur :

- l'aménagement de la section Mittelharth/carrefour RD 415 : mise à 2 x 2 voies de la section de la RD 83, aménagement des carrefours giratoires RIQUEWIHR et RD 415, construction de pistes cyclables et de murs antibruit ;
- l'aménagement de la passerelle piétons/cycles au-dessus des voies ferrées (ligne STRASBOURG – MULHOUSE) ;
- divers travaux de finition.

L'autorisation de programme complémentaire de 5 300 000 € TTC votée par délibération du Conseil Général le 22 juin 2007, correspondait au montant des travaux non réalisés par l'Etat sur l'enveloppe financière prévue au Contrat de Plan Etat-Région.

Après réception des éléments de bilan financier communiqués par l'Etat, il s'avère que l'estimation actuelle du coût prévisionnel des travaux restant à réaliser, est de 8 690 000 € TTC.

Afin de pouvoir terminer cette opération, il est donc nécessaire de voter une autorisation de programme complémentaire de 3 390 000 € au programme AR01 « Rcade Ouest de COLMAR ».

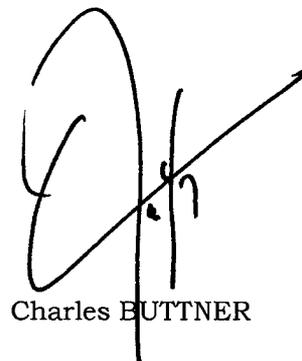
III) PARTICIPATIONS FINANCIERES :

Les partenaires financiers de l'opération, soit l'Etat, la Région et la Ville Colmar, ont été sollicités en vue de leur participation à la réévaluation selon la clef de financement du Contrat de Plan pour cette opération.

IV) CONCLUSION :

En conséquence, je propose à votre Assemblée de porter l'autorisation de programme inscrite au programme AR 01 - « Rcade Ouest de COLMAR » au montant de 48 690 000 €, en votant une autorisation complémentaire de 3 390 000 € pour ce programme lors du vote du Budget Primitif 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER